

Le 14 septembre 2015

B L O C
Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion
Association des Producteurs de Cinéma
Distributeurs Indépendants Réunis Européens
Groupement National des Cinémas de Recherche
Guilde Française des Scénaristes
Société des Réalisateurs de Films
Syndicat des Distributeurs Indépendants
Syndicat Français des Artistes Interprètes
Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant Dramatique
Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs
Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation
Syndicat des Producteurs Indépendants
Union de l'Édition Vidéographique Indépendante

37 rue Etienne Marcel 75001 Paris

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les organisations du BLOC se félicitent de la décision de la Ministre de la Culture et de la communication d'ouvrir une concertation sur la classification des films.

Le BLOC a pris connaissance de la décision de la Ministre de la Culture et de la communication d'ouvrir une concertation sur la classification des films, et se félicite de cette initiative.

En effet, alors que le système de classification français repose sur le visionnage des œuvres par une commission d'experts représentatifs de la société civile et des professionnels du cinéma, la multiplication des recours d'une association d'extrême droite a fortement fragilisé ce processus, au détriment de la création.

Les dernières décisions des juges de référés en la matière ont tristement prouvé que les textes n'étaient plus en mesure de protéger les œuvres de leurs velléités de censure et qu'il était nécessaire de faire évoluer le socle réglementaire afin de garantir la liberté de création.

Nous souhaitons réaffirmer la légitimité de la Commission de classification en matière de visas, et nous saluons la confiance que lui accorde la Ministre de la Culture et de la Communication.

Les professionnels du cinéma se tiennent à la disposition de son président, Jean-François Mary, afin de mener une réflexion concertée pour moderniser les textes, le fonctionnement de la Commission et plus largement de garantir la nécessaire liberté de création et de diffusion des œuvres, appelée à être prochainement inscrite dans la Loi

Contact presse :

Julie Lethiphu – SRF – 01 44 89 62 58

Frédéric Goldsmith – APC – 01 53 89 01 30